PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 1er juin 2026 à 17 h 15, sous la présidence du maire monsieur Denis Martin.

Présences: Margaret Lavallée, Erik Johnson, Micheline Groulx Stabile, Manon Robitaille, Eric Langlois et Marc-André Sauvageau

Julie Guindon, directrice générale
Jacques Robichaud, greffier

Séance extraordinaire

La séance est ouverte par monsieur le maire, M. Denis Martin, à 17h15.

1. Adoption de l'ordre du jour

IL EST

Proposé par monsieur Erik Johnson
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2026-06-01.124 D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que modifié ;

- ajout du point 6. Prolongement de la 7e Avenue – Entente relative aux travaux municipaux avec la compagnie 9378-9246 Québec inc. – Libération (2ième) d'une partie de la garantie bancaire.

ADOPTÉE

2. Embauche de personnel cadre - Directrice des Finances et trésorière adjointe – Madame Marie-Lyne Roy

CONSIDÉRANT le départ récent de Madame Stéphanie Émond à titre de directrice des Finances et trésorière adjointe ;

CONSIDÉRANT que le poste de directrice du service des Finances et trésorière adjointe est nécessaire au bon fonctionnement de la Ville ;

CONSIDÉRANT la recommandation de Madame Louise Mailloux, directrice du Service des ressources humaines et du développement organisationnel, datée du 26 mai 2026 ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2026-06-01.125 D'EMBAUCHER Madame Marie-Lyne Roy à titre d'employée cadre, au poste directrice des Finances et trésorière adjointe, à compter du 15 juin 2026.

DE NOMMER Madame Marie-Lyne Roy en tant que représentante de la Ville sur le Comité de retraite comme membre votant.

DE DÉSIGNER Madame Marie-Lyne Roy signataire au compte bancaire de la Ville auprès de la Caisse Desjardins de Saint-Eustache - Deux-Montagnes afin qu'elle puisse autoriser des paiements.

DE RETIRER madame Stéphanie Émond de la liste des signataires de la Ville auprès de la caisse Desjardins de Saint-Eustache- Deux-Montagnes

ADOPTÉE

3. **Embauche de personnel cadre – Directeur du service des Travaux publics – Monsieur Louis-Philippe Landry**

CONSIDÉRANT le départ de Monsieur Gabriel Persechino à titre de directeur du service des Travaux publics ;

CONSIDÉRANT que le poste de directeur du service des Travaux publics est nécessaire au bon fonctionnement de la Ville ;

CONSIDÉRANT la recommandation de Madame Louise Mailloux, directrice du Service des ressources humaines et du développement organisationnel, datée du 28 mai 2026 ;

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2026-06-01.126 D'EMBAUCHER Monsieur Louis-Philippe Landry à titre d'employé cadre, au poste directeur du service des Travaux publics, à compter du 22 juin 2026.

ADOPTÉE

4. **Terrain multisport synthétique de la Polyvalente Deux-Montagnes – Appui à une demande d'aide financière – Programme PAFIRSPA**

CONSIDÉRANT l'accès à des installations renouvelées pour les jeunes de Deux-Montagnes qui pratiquent le soccer ;

CONSIDÉRANT la nécessité de la mise à niveau du terrain synthétique multisport afin de répondre aux critères de sécurité applicables aux plateaux sportifs extérieurs ;

CONSIDÉRANT que le partage des coûts se fera conjointement entre la Ville et la Polyvalente Deux-Montagnes ;

CONSIDÉRANT l'usage polyvalent du terrain qui pourra également servir à la pratique du football ;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Mario Quesnel directeur général adjoint, datée du 11 mai 2026 ;

IL EST

Proposé par monsieur Marc-André Sauvageau
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2026-06-01.127 D'APPUYER la demande de la Polyvalente Deux-Montagnes auprès du ministère de l'Éducation en vertu du Programme d'aide financière aux infrastructures, récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) pour le projet de réfection du terrain synthétique multisport.

DE DÉSIGNER M. Mario Quesnel, directeur général adjoint, mandataire de la Ville auprès du ministère de l'Éducation et qu'il soit autorisé à signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

5. Mesure disciplinaire – Employé nº 3104134

CONSIDÉRANT qu'une sanction disciplinaire doit être imposée à un employé ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2026-06-01.128 D'IMPOSER à l'employé nº 3104134 une mesure disciplinaire d'un (1) jour sans solde.

ADOPTÉE

6. Prolongement de la 7e Avenue – Entente relative aux travaux municipaux avec la compagnie 9378-9246 Québec inc. – Libération (2ième) d'une partie de la garantie bancaire

CONSIDÉRANT l'entente de travaux municipaux pour le prolongement de la 7e Avenue avec Habitation Megatech (9378-9246 Québec inc.) ;

CONSIDÉRANT que l'article 2 de l'entente définit l'étape 1 comme englobant les travaux d'infrastructure d'aqueduc, d'égout pluvial, d'égout sanitaire et de fondation de la chaussée ;

CONSIDÉRANT que l'article 5 de l'entente prévoit que le promoteur doit remettre à la Ville une lettre de garantie bancaire irrévocable d'un montant de 1 921 720 $ pour la réalisation de l'étape 1 ;

CONSIDÉRANT qu'une première libération, au montant de 672 602 $, a été approuvée par le conseil municipal lors d'une séance tenue le 11 décembre 2025 ;

CONSIDÉRANT la demande du promoteur afin qu'une portion de la garantie soit à nouveau libérée en fonction de l'avancement actuel des travaux;

CONSIDÉRANT que l'échéancier fourni par le promoteur démontre que les travaux de l'étape 1 sont terminés à la hauteur de 60 % ;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité produite par la firme d'ingénierie en charge de la supervision des travaux ;

CONSIDÉRANT que le montant libéré doit représenter le pourcentage d'avancement des travaux ;

CONSIDÉRANT la recommandation de Jacques Robichaud, Greffier et directeur des Affaires juridiques datée du 1er juin 2026 ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2026-06-01.129 DE LIBÉRER une somme de 486 058 $ à même la lettre de garantie bancaire irrévocable fournie par Habitation Megatech (9378-9246 Québec inc.) ;

D'AUTORISER, si besoin est, le maire et le greffier à signer tous les documents nécessaires aux fins de la présente résolution.

ADOPTÉE

7. Période de questions (30 minutes au maximum)

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 17 h 21.
Aucun citoyen à la séance du conseil.

8. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 21 par le maire.

_____
Denis Martin, maire

_____
Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Greffier et directeur des affaires juridiques